

Nature et animaux : le respect du vivant

La période des fêtes est propice à l'adoption d'un animal de compagnie, mais ce choix ne doit pas être pris à la légère.

Texte : Olivier Clinckart

Adopter un animal dans un refuge : cette démarche peut s'accomplir toute l'année, mais l'atmosphère de partage et de générosité autour de Noël tend généralement à accroître la tendance. D'où l'importance, justement, de ne pas agir sur un coup de tête.

Guy Adant, Président de la Croix Bleue, est particulièrement attentif à cet aspect : « Au sein de notre association, nous essayons de conscientiser au maximum les candidats adoptants en leur faisant tout d'abord compléter un questionnaire, afin de nous assurer qu'une adoption n'est pas un achat compulsif. De plus, dans le cas de l'adoption d'un chien,

si ce premier contact n'a pas été pleinement concluant, nous pouvons proposer au candidat de passer un moment avec l'animal, en faisant une petite promenade avec lui le long d'un parcours pré-établi au sein de notre refuge. Observer l'animal avec son futur maître potentiel permet souvent de mieux cerner les motivations de ce dernier. »

La nature dans sa globalité

Mais le monde animalier ne se limite pas aux seuls chiens et chats. Un aspect fondamental pour Guy Adant : « Notre objectif est de sensibiliser au maximum nos visiteurs au respect du monde du vivant, c'est-à-dire de la nature et des animaux dans leur globalité. Les animaux tout comme les êtres humains ont besoin d'une nature protégée et nous partageons donc cette philosophie par le biais de conférences, de séminaires, de formations et de



▲ La période des fêtes voit le nombre d'adoptions d'animaux augmenter dans les refuges mais ce n'est pas un acte à prendre à la légère.

collaborations avec des institutions diverses (écoles, universités, conseils régionaux du bien-être animal ...). »

De manière plus générale, la volonté est de dépasser l'aspect purement émotionnel associé à un refuge pour développer un raisonnement plus structuré. « Le bien-être animal ne concerne pas que les refuges, il faut informer et éduquer le public en ce sens, ce qui est notre spécificité », conclut Guy Adant. ■

EN COLLABORATION AVEC



croixbleue.be
BE07 0015 6579 0366